

**École René-Guénette**  
**Année scolaire 2024-2025**

**Procès-verbal**

**Réunion du 26 mars 2025**

**Heure : 18h30 Rencontre en mode  
virtuel**

**Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> rencontre du conseil  
d'établissement**

**Sont présents**

**Membres parents :** Julien Harvey Vaillancourt, Sarah Houayek, Caleb Gbeholo,  
Johanna Duran Picado

**Personnel de l'école :** Julie Marleau, Danis Duguay, Stéphanie Fowler

**Ont participé :** Madame Josée Fortin, Madame Amélie Tremblay

**Sont absents :** Antoine Gaudet, Sophie Galluccio

## **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 18h37. Madame Josée Fortin, la directrice souhaite la bienvenue aux membres présents.

## **Présence et quorum**

Il y a quorum. La rencontre peut être tenue comme prévu.

### **1. La lecture et adoption de l'ordre du jour (C.É.24-25-4-1)**

Monsieur Julien Harvey effectue la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par madame Stéphanie Fowler et secondé par madame Khadaouji Kebtane. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

### **2. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 février 2025 (C.É.24-25-4-2)**

Le procès-verbal de la rencontre du 10 février 2025 a été adopté à l'unanimité avec les modifications. Il est proposé par madame Julie Marleau et appuyée par Danis Duguay.

### **3. Suivi du procès-verbal du 10 février 2025**

#### **3.1 Porte ton pyjama**

Un montant de 1100\$ a été amassé par les élèves et leurs familles pour offrir à la fondation opération enfant soleil.

### **4. Question du public**

Un des membres du CÉ pose une question pour mieux comprendre sur la façon dont l'école a disposé de son reliquat. Madame Fortin prend le temps de donner des explications à ce sujet tel que présenté aux dernier CÉ du mois de février.

## **Points d'information**

### **5. Consultation des élèves et des parents (satisfaction et climat scolaire)**

Madame Fortin informe les membres du CÉ qu'un sondage sera fait en ce qui concerne le climat scolaire auprès des élève de 2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année ainsi qu'auprès des membres du personnel. Un sondage sera aussi mené auprès des parents pour aller mesurer le

degré de satisfaction en lien avec le climat scolaire sur différents éléments qui concerne l'école comme (le degré de satisfaction par rapport aux activités à l'école, le niveau de perception quant aux services offerts, etc.).

## **6. Vaccination 4<sup>e</sup> année**

Journée de vaccination est organisée le 10 avril 2025 pour nos élèves de 4<sup>e</sup> année.

### **Points d'approbation**

## **7. Grille Horaire (C.É.24-25-4-3)**

Aucun changement à l'organisation scolaire pour l'année 2025-2026. La grille horaire reste la même pour l'an prochain. La direction fait le dépôt de la grille horaire au CÉ. Il est proposé par monsieur Julien Harvey et secondé par Julie Marleau.

## **8. Sorties scolaire (C.É.24-25-4-4)**

Certaines classes de 5<sup>e</sup> année iront visiter le collège Villa-Maria.

## **9. Critères de sélection de directeur d'école (C.É.24-25-4-5)**

Les membres du CÉ proposent de rajouter 2 critères pour préciser la nouvelle réalité de l'école René-Guénette l'ajout du point de service et les classes spécialisées.

Les membres du CÉ suggèrent de rajouter ces deux critères :

- Environnement avec point de services (classes spécialisée / accueil et langage)
- Gestion Multi-Bâtiment (gestion d'équipes multiples)

La résolution d'ajouter des critères de sélection de directeur d'école est proposé par Julie Marleau et secondé par Stéphanie Fowler.

## **10. Dodo à l'école 5<sup>e</sup> année**

Une demande est faite au membre du CÉ pour permettre aux élèves du groupe 315 de faire un dodo à l'école en vue de préparer la salle pour le spectacle de talents du 28 mai. La résolution est proposée par madame Khadaouji Kebtane et secondé par monsieur Julien Harvey Vaillancourt.

**11. Informations du représentant du comité de parent du CSSPI**

Monsieur Ghebolo informe les parents qu'il n'a pas d'informations à transmettre aux membres du CÉ.

**12. Autres sujets (C.É-24-25-4-7)**

La direction informe les membres qu'il y a des petits changements à l'horaire de la fête des finissants du 23 juin prochain. Les membres acceptent les modifications. Il est proposé par madame Danis Duguay et secondé par monsieur Caleb Ghebolo.

**13. Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé. La séance se termine à 19h31.

*Julie Horney-Vaillancourt*  
*Julie Horney-Vaillancourt*  
*President*

  
*Jessie Fortin*  
*Directrice*



**Conseil d'établissement**  
**Quatrième rencontre**  
**Tenue le 26 mars 2025, à 18 h 30**  
**Rencontre virtuelle**

1. Accueil et ouverture de la réunion
2. Présence et quorum;
3. Période de questions du public;
  - 3.1. Adoption de l'ordre du jour du 26 mars 2025 (C.E.24-25-4-1)
  - 3.2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil du 10 février 2025 (C.E.24-25-4-2);
4. Suivi du procès-verbal de la réunion du conseil du 10 février 2025 :
  - 4.1. Porte de pyj.

**Points d'information**

5. Consultation des élèves et des parents (satisfaction et climat scolaire);
6. Vaccination.

**Points d'adoption/approbation**

7. Grille-horaire (C.E.24-25-4-3); *Renis*
8. Sorties scolaires (C.E.24-25-4-4);
9. Critères de sélection du directeur d'école (C.E.24-25-4.5) ;
10. Dodo à l'école 5<sup>e</sup> année (groupe 315)
11. Informations de la représentante au comité de parents du CSSPI;
12. Autres sujets.

- 
13. Clôture de la rencontre.



**DOCUMENT EXPLICATIF SUR LA  
NOMINATION DU DIRECTEUR D'ÉCOLE  
(PRIMAIRE, SECONDAIRE)**





Février 2025

## **RÉFÉRENCES À LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

### **Article 79 : Consultation**

Le conseil d'établissement doit être consulté par le directeur général du centre de services scolaire sur :

...

2° les critères de sélection du directeur de l'école.

### **Article 96.8 : Nomination du directeur d'école**

Le directeur de l'école est nommé par le directeur général du centre de services scolaire selon les critères de sélection qu'il établit après consultation du conseil d'établissement.

---

### **1. LA NOMINATION DU DIRECTEUR D'ÉCOLE (PRIMAIRE, SECONDAIRE)**

Les conditions de travail du personnel de direction d'école soumise sont au "*Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*".

#### **Définition de l'emploi et des qualifications minimales requises pour le directeur d'école**

L'emploi de directeur d'école comporte la responsabilité de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et aux responsabilités définies par le centre de services scolaire.

Cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes:

- ▶ Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements du centre de services scolaire et du conseil d'établissement.
- ▶ Assister le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier.
- ▶ Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire.
- ▶ Participer à l'élaboration des politiques et des règlements du centre de services scolaire; voir à l'application de ceux-ci.



- ▶ Assurer la promotion de l'école.

### **En matière pédagogique et éducative**

- ▶ Coordonner l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif.
- ▶ Solliciter, approuver, refuser ou, à défaut de propositions, prendre des décisions et informer le conseil d'établissement, notamment quant aux programmes d'études locaux, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, aux règles de classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre du primaire.
- ▶ Élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, les services complémentaires et particuliers.
- ▶ Établir, mettre en œuvre et évaluer les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- ▶ Proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue de l'école.
  - Créer un environnement qui contre les préjugés et assurer un leadership éthique.

**En matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières** ▶ Participer au recrutement du personnel de l'école.

- ▶ Définir les tâches, diriger, animer le personnel de l'école, en assurer la supervision et l'évaluation.
- ▶ Préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue.
- ▶ Faire part au centre de services scolaire des besoins d'aménagement, de réfection des immeubles et des locaux et assurer le suivi des travaux.
- ▶ Procéder aux achats d'appareils, d'équipements, de biens meubles et immeubles et assurer la tenue de l'inventaire des biens et équipements.
- ▶ Préparer, administrer le budget de l'école et en assurer le suivi.

### **En matière de technologies de l'information et de la communication**

- ▶ Établir, réaliser, évaluer le plan d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information.

### **En matière des services de garde et du dîner**

- ▶ Organiser et administrer les services convenus.



### **En d'autres matières**

- ▶ Exercer toutes autres fonctions déterminées par la Loi.
- ▶ Exercer, à la demande du centre de services, des fonctions autres que celles de directeur d'école.
  - Capacité à gérer les deux bâtisses.

### **Qualifications minimales requises**

- ▶ Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans un centre de services scolaire ou occuper un emploi de directeur adjoint d'école;
- ▶ 8 années d'expérience pertinente;
- ▶ Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre;
  - Programme d'études universitaires de 2<sup>e</sup> cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école;
    - Un minimum de 6 crédits doit être acquis avant la première affectation à un emploi de cadre d'école et le solde, au cours des 5 années qui suivent cette affectation;
    - Exceptionnellement, le centre de services peut diriger vers un comité de sélection, un candidat qui n'a pas accumulé 6 crédits en administration;
    - Un cadre qui ne complète pas la scolarité de 30 crédits en administration dans le délai prescrit peut exceptionnellement bénéficier d'une prolongation sinon il est relocalisé dans un emploi de cadre, de gérant, d'enseignant ou de professionnel disponible et compatible avec sa compétence;
- ▶ Malgré les dispositions susmentionnées, un cadre qui exerce, le 1<sup>er</sup> septembre 2001, l'emploi de cadre d'école ou de cadre de centre est considéré comme satisfaisant aux exigences de l'emploi de cadre d'école et de cadre de centre.



14-janv	2e année (711-123-126-127)	ANNULÉ	Parc-Nature Pointe-aux-Prairies	8 h 30	14 h 30	ANNULÉ
13-janv	4e année (7,88\$)	oct	À l'école / Prof dino	À l'école	À l'école	non
14-janv	4e année et langage (7,88\$)	oct	À l'école / Prof dino	À l'école	À l'école	non
28-janv	2e année (3 groupes) (9,10\$)	oct	À l'école / Prof dino	À l'école	À l'école	non
29-janv	3e et 721 (11,63\$)	oct	Maison culturelle et communautaire	9h15	11h30	non
30-janv	2e année (9,10\$) (4 groupes)	oct	À l'école / Prof dino	À l'école	À l'école	non
Février	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?
28-févr	Précolaire (10,92\$)	oct	Maison Théâtre	9 h	11 h	non
13-févr	5e	jan	Cégep Marie-Victorin			non
Mars	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?

Avril	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?
08-avr	321-324-731 (29,46\$)	oct	Musée Holocauste de Montréal	8 h	13 h 45	oui
10-avr	4e	ANNULÉ	Collège R-MARIE	9h15	11h30	non
11-avr	322-323 (29,46\$)	oct	Musée Holocauste de Montréal	8 h	13 h 45	oui
23-24 avr	6e élève d'un jour	jan	Calixa-Lavallée			oui
29-avr	4e année (8,37\$)	oct	Maison culturelle et communautaire Salle Oliver-Jones	9 h 15	11 h	non
Mai	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?
23-mai	6e année, 731-831-832 (50,95\$)	oct	Camp Bruchési	7 h 45	15 h 15	oui
Juin	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?
04-juin	Préscolaire (35,25\$)	oct	Collège Bois-de-Boulogne	9 h	14 h	oui
05-juin	3e année et 721 (45,91\$)	oct	Collège Bois-de-Boulogne	8 h 30	15 h	oui
06-juin	1re année (36,30\$)	oct	Collège Bois-de-Boulogne	8 h 30	14 h	oui
09-juin	Préscolaire (18\$)	oct	À l'école / Tortue Berlue			non
09-juin	2e année (45,62\$)	oct	Parc Domaine Vert	8 h	14 h 30	oui



08-nov	2e année (11,35\$)	oct	À l'école / Biscuit et Cassonade	À l'école	À l'école	non
12-nov	6e année (21,32\$)	oct	Maison Théâtre	9 h	11 h 35	Dîne en classe avec les enseignants
12-nov	5e année (38,14\$) (311-2-3-4)	oct	Musée Pointe-à-Callière	8 h 20	14 h	oui
13-nov	3e cycle (38,14\$) (315-319-731-831-832)	oct	Musée Pointe-à-Callière	8 h 20	14 h	oui
18-nov	1ère année (9,50\$)	oct	Zoo écomuséum			non
19-nov	1ère année (9,50\$)	oct	Zoo écomuséum			non
19-nov	4e année (27,87\$) (gr 219-225)	oct	Planétarium	8 h 15	14 h 15	oui
20-nov	4e année (27,87\$) gr 221-222	oct	Planétarium	8 h 15	14 h 15	oui
21-nov	4e année (27,87\$) gr 224-821-822	oct	Planétarium	8 h 15	14 h 15	oui
26-nov	4e année (gr 223-226)	oct	Planétarium	8 h 15	14 h 15	oui
Décembre	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?
06-déc	Classes langages (38,36\$)	oct	Centre Pierre Péladeau	8 h	11 h	non
09-déc	5e année	nov	Calixa-Lavallée	8h	13h	oui
09-déc	5e-6e année	nov	Centre C.-Robillard (athlétisme)			oui
Janvier	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?
13-janv	2e année (121-122-124-125)	ANNULÉ	Parc-Nature Pointe-aux-Prairies	8 h 30	14 h 30	ANNULÉ



**École René-Guénette**

11070, avenue de Rome, Montréal-Nord, QC H1H 4P6

Téléphone : (514) 328-3585

**École René-Guénette et Annexe**  
SORTIES 2024-2025

Septembre	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?
27-sept	Tous les élèves	oct	Parc Pilon	8 h et 9 h 30	9 h 15 et 10 h 15	non
Octobre	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?
17-oct	3e cycle	oct	île Ste-Hélène	8 h 45	12 h 45	oui
22-oct	2e année (8,37\$)	oct	Maison de la culture de Montréal-Nord	9 h 15	11 h 15	non
Novembre	Qui ?	C.É.	Où?	Départ à	Retour à	Dîner là-bas ?
07-nov	2e année (11,35\$)	oct	À l'école / Biscuit et Cassonade	À l'école	À l'école	non

03-juin	4e année et 219 (42,43\$)	oct	Collège Bois-de-Boulogne	8 h 30	14 h	Oui
13-juin	5e année +319 (42\$)	nov	Campred	8h30	15h	oui

dir/partage/sophie/sorties éducatives/tableau CÉ

